

URGENT – URGENT – URGENT – URGENT – URGENT

« Mastérisation » : les projets de décrets peuvent et doivent être retirés !

Le 27 mai, Le ministre a réuni en urgence le **comité technique paritaire ministériel de l'éducation nationale** afin qu'il donne un avis sur **les 6 projets de décrets statutaires** consécutifs à la « mastérisation » de la formation et du recrutement des enseignants.

Toutes les organisations syndicales, la conférence des présidents d'université, la conférence des directeurs d'IUFM, les directeurs d'école normale supérieure ont caractérisé ce fait comme pour imposer sa réforme rejetée par les personnels, alors même que les groupes de travail et la commission de concertation **n'ont pas rendu leur avis**.

Le 27 mai le CTPM n'a pu se tenir. Convoqué de nouveau le 28 mai, le représentant du gouvernement y a imposé l'examen de chacun des projets de décrets.

Sur chaque projet de décret un vote a été émis. **FO a voté contre chacun des projets de décrets et maintenu son exigence d'abandon de la réforme**.

Cependant, les abstentions ou les refus de vote des représentants de la FSU et de ses syndicats nationaux ont permis **l'adoption des projets de décrets au CTPM**. Depuis, dans la FSU, les protestations et les demandes d'explications publiques de la part de syndicats et de militants se multiplient.

Le 12 juin : le conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat doit examiner les projets de décrets ;

Or, le 2 juin, lors de la section syndicale de ce conseil supérieur réunie avant chaque séance plénière, **toutes les fédérations syndicales de fonctionnaires ont exigé ensemble le retrait des textes de la séance**

plénière du 12 juin puis ont quitté la séance. Il est donc possible de faire reculer les ministres !

Ils doivent retirer leurs projets de décrets !

S'ils ne retirent pas leurs projets de décrets, **alors les fédérations syndicales de fonctionnaires devraient leur opposer un vote unanime contre chaque projet de décret, le 12 juin**. Compte tenu des enjeux, personne ne comprendrait en effet qu'il manque une seule voix des organisations syndicales pour rejeter les projets de décrets sur la mastérisation, que le ministre veut faire passer en force contre l'avis de tous les personnels.

La FNEC FP Force Ouvrière prend ses responsabilités, et son secrétaire général s'adresse à Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, pour que, dans le prolongement du 2 juin, l'ensemble des organisations syndicales votent contre les projets de décrets si les ministres maintiennent leur volonté de les présenter.

Il est clair qu'un positionnement public et immédiat de toutes les organisations dans ce sens serait seul susceptible de faire fléchir les ministres et leur imposer le retrait de l'examen des projets de décrets de l'ordre du jour du CSFPE.

Au vu des enjeux, nous vous proposons de faire signer dans vos écoles, par tous les collègues, tous syndicats confondus, la pétition ci-jointe. Nous les centraliserons à la fédération nationale pour le 12 juin, jour du conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat.

La mastérisation contre le statut !

Depuis des mois, Les universitaires combattent contre le projet de décret modifiant leur statut de 1984. Ce projet a pour objectif de supprimer leurs droits de fonctionnaires d'Etat pour les assujettir totalement à la « gouvernance » de leur établissement et contre la création de masters d'enseignement et la réforme des concours de recrutement.

Pour mettre en place la réforme des lycées, les EPEP, il faut remettre en cause le statut des enseignants qui leur garantit un emploi, des droits.

Avec la « mastérisation » les étudiants en master 2 d'enseignement pourront, encore pour l'instant, passer un concours que très peu d'entre eux réussiront. Les recalés iront grossir les rangs du chômage, seront un vivier pour « l'agence de remplacement » et la proie désignée de la précarisation.

EPEP, remise en cause du concours, « jardins d'éveil » contre l'école maternelle publique et laïque, agence de remplacement... tout est lié et laisse entrevoir l'école que les ministres prévoient, qui n'aura plus rien à voir avec l'école de la République et où les futurs enseignants devront aller quémander un emploi auprès des élus locaux !

D'ores et déjà, cette année : 85 000 postes de moins au CAPES et 25% de postes en moins au concours PE.

Dans notre département, le nombre de PE2 aura diminué de moitié en deux ans et partout des dizaines d'enfants de 3 ans ne sont pas assurés d'avoir une place à l'école maternelle à la rentrée prochaine !

Tout est dicté par les exigences européennes de réduction des dépenses publiques au détriment des acquis des enseignants et du service public d'enseignement.